Se former en situation de handicap

Une accessibilité à la formation

- Le droit de vous inscrire dans un établissement ou un organisme de formation de votre choix
- La possibilité d'accéder, autant que possible, à l'ensemble des locaux et des matériels nécessaires pour la formation

Un aménagement pour l'accès à la formation

L'Université Rennes 2 prend en compte vos contraintes particulières en adaptant les formations dispensées.

Ce qui peut être mis en oeuvre :

- un accueil individualisé et confidentiel
- une durée adaptée de formation
- des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle
- une accessibilité des supports de cours et du matériel pédagogique
- l'assistance d'un spécialiste Langues des Signes Françaises ou Langage Parlé Complété
- la transcription de documents en braille
- la prise de notes par un·e étudiant·e durant l'année universitaire...

Un aménagement de la validation de la formation

Vous pouvez bénéficier de modalités adaptées de validation de la formation. Des aménagements peuvent être apportés aux modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.

Informations issues du site Centre Inffo

Plus d'informations sur le Relais handicap de l'Université Rennes 2

Contact
Relais handicap
relais-handicap@univ-rennes2.fr
02.99.14.13.86